

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

Dossier n°06001426

ARRETE DU MAIRE n°2026/115

Objet : Vente au déballage

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée par l'Association COSACA en vue d'occuper le domaine public autour des Arènes, dans le cadre d'une vente au déballage, le samedi 13/06/2026.

VU le récépissé de dépôt de déclaration préalable d'une vente au déballage n°2026/09,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : L Association COSACA est autorisée à occuper le domaine public autour des Arènes, le samedi 13/06/2026.

Article 2 : En raison de l'organisation d'une vente au déballage, la circulation et le stationnement seront interdits autour des Arènes.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et le policier municipal de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 4 juin 2026

Le Maire
Barbara NETO

